



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Côte d'Ivoire

Question écrite n° 28040

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de la Côte d'Ivoire. Depuis plus d'un an, la Côte d'Ivoire traverse une période de troubles et de grande instabilité. Aujourd'hui, l'assassinat du journaliste français, Jean Helene, correspondant de RFI, ne fait que renforcer ce sentiment et raviver l'inquiétude de la communauté française de Côte d'Ivoire et des familles vivant en France. Aussi, pour mieux comprendre la situation actuelle et rassurer la communauté française qui vit dans ce pays depuis longtemps, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les actions, après les efforts déjà déployés, susceptibles d'être menées actuellement par la France pour aider ce pays à surmonter ces vicissitudes.

Texte de la réponse

La France, par son action militaire et diplomatique, n'a ménagé et continue à ne ménager aucun effort pour encourager une issue politique et pacifique à la crise qui a frappé la Côte d'Ivoire. L'initiative des autorités françaises de réunir les forces politiques ivoiriennes à Marcoussis s'inscrit dans cette perspective et vise à promouvoir, face aux risques de guerre civile, un processus de réconciliation nationale. La communauté internationale, à commencer par la communauté des États d'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine, l'Union européenne et les Nations unies, a apporté son plein soutien à cette initiative. L'assassinat le 21 octobre dernier de notre compatriote Jean Hélène, correspondant de Radio France internationale à Abidjan, a suscité la profonde émotion des autorités françaises et ne fait que renforcer la nécessité d'une mise en oeuvre effective de l'accord de Marcoussis. Il n'y a pas d'alternative à l'application de cet accord. Les résolutions des Nations unies comme les déclarations des partenaires de la Côte d'Ivoire, tels que l'Union européenne, se situent résolument dans ce cadre. Il incombe désormais à l'ensemble des protagonistes de faire des gestes de nature à restaurer la confiance et à poursuivre le processus de réconciliation nationale dans ses étapes cruciales que sont la réunification du pays, le désarmement des ex-combattants, la restructuration de l'armée et la tenue de l'élection présidentielle en 2005. Des progrès importants ont été effectués en ce sens au cours de la période récente. La France et les autres bailleurs de fonds sont disposés à appuyer les efforts de la Côte d'Ivoire pour sortir de la plus grave crise que connaît ce pays depuis son indépendance, afin de lui permettre de retrouver la croissance et de poursuivre son développement. Un projet du fonds de solidarité prioritaire, d'un montant de 7,5 millions d'euros, qui devrait démarrer en 2004 si les conditions politiques l'autorisent, vise principalement à aider à la réinsertion des jeunes et au retour de l'administration et des services publics de base dans les zones échappant aujourd'hui à l'autorité de l'État. D'autres appuis plus ciblés consolideront la réconciliation nationale (santé, médias...).

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28040

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 novembre 2003, page 8544

Réponse publiée le : 3 février 2004, page 824